

SAISON 2026-2027

FEUILLE DE MUTATION POUR LES ATHLÈTES

INSCRITS SUR LES LISTES MINISTÉRIELLES DES SPORTIFS ET SPORTIVES DE HAUT-NIVEAU (ÉLITE, SENIOR, RELÈVE, RECONVERSION), DES SPORTIFS ET SPORTIVES ESPOIRS ET DES COLLECTIFS NATIONAUX OU INCRITS SUR LES LISTES FÉDÉRALES

SAISON 2027, 2026 et 2025

Avant toute demande, consultez le Règlement des mutations

À remplir d'abord par l'association quittée, puis par la nouvelle association qui transmet le dossier à la FFAviron.

Nom : Prénom :

Date de naissance : N° de licence :

Adresse :

Adresse mail :

Date de la demande de mutation :

INDEMNITÉ DUE SI INSCRIPTION SUR LISTE MINISTÉRIELLE OU FÉDÉRALE : Le/la président(e) du club accueillant s'engage à s'acquitter par virement dans les plus brefs délais du montant de l'indemnité due conformément au Règlement des mutations.

Indemnité	2027	2026	2025	2027	2026	2025
Élite	4 000 €	3 500 €	3 000 €	☐	☐	☐
Senior	3 000 €	2 500 €	2 000 €	☐	☐	☐
Relève	2 000 €	1 500 €	1 000 €	☐	☐	☐
Collectifs nationaux	1 000 €	750 €	-	☐	☐	☐
Espoirs	750 €	500 €	-	☐	☐	☐
Reconversion	3 000 €	2 000 €	1 000 €	☐	☐	☐
Listes fédérales*	Montant en fonction de l'équivalent de la liste ministérielle proposée			☐	☐	☐

* Si présent sur aucune liste ministérielle

L'indemnité de formation est fixée selon la dernière année d'inscription sur liste

Association quittée (n° club) :

Nouvelle association (n° club) :

Nom du président :

Nom du président :

Le à

Le à

Signature du/de la président(e)
et cachet du club :

Signature du/de la président(e)
et cachet du club :